



École Saint-Jean-Baptiste C. S. de la Capitale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 3 OCTOBRE 2017 À 18 h 30.

2017-10-03

Étaient présents :

Mme Catherine Gélinau, directrice de l'école
M. Christian Cloutier, enseignant
M. Kristopher Parker, enseignant
Mme Dominique Laflamme, psychologue
M. Jean Thivierge, responsable du service de garde
M. Michaël Barbieux, parent
M. François Blay-Martel, président
M. Marc Bérubé, parent
Mme Sarah Arnal, parent
Mme Karine Trudel, représentante au comité de parents
M. Dominic Garneau, directeur de la Maison des jeunes
Mme Isabelle Gaudreau, éducatrice spécialisée

3 octobre 2017 – 18 h 39

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Ouverture de la séance par M. François Blay-Martel. Le quorum ayant été constaté, la séance est légalement constituée. Mme Gélinau invite les membres du conseil d'établissement à se présenter.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #2017-10-CE-588

M. François Blay-Martel explique le rôle du secrétaire d'assemblée. Monsieur Michaël Barbieux se porte volontaire.

Il est proposé par M. François Blay-Martel, de nommer, à l'unanimité, M. Michaël Barbieux comme secrétaire de l'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Gélinau procède à la lecture de l'ordre du jour. Trois sujets sont ajoutés au point 18, soit :

- Leucan;
- Fonds à destination spéciale (parc école);
- Photocopies.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-589

Il est proposé par M. Dominic Garneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

4. MOT DU PUBLIC

Il n'y a pas de mot du public.

5. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2017

- Mme Gélinau fait le suivi du procès-verbal.
- Des corrections doivent être apportées à la liste des personnes présentes

Il n'y a pas d'autres suivis au procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-590

Il est proposé par M. Christian Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.

6. Composition du C.E.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E)

M. François Blay-Martel indique que la composition et les rôles des membres du CE sont présents dans le document sur la régie interne. Le président du CE voit notamment à la préparation et à la validation de l'ordre du jour. Il organise et anime les séances du conseil d'établissement et peut être interpellé par la Commission scolaire notamment lorsqu'il y a des communications à transmettre. Enfin, il est possible de communiquer avec le président ou la présidente, car cette personne est notre représentant(e).

RÉSOLUTION #2017-10-CE-591

Il est proposé par M. Michaël Barbieux et résolu à l'unanimité de reconduire M. François Blais-Martel dans son rôle de président du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste.

De même, il est résolu à l'unanimité de reconduire M. Michaël Barbieux dans ses fonctions de secrétaire du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste.

7. HORAIRE DES RENCONTRES

Le président mentionne que si le quorum n'est pas atteint, la rencontre doit être reportée; en cas d'absence, il est important d'en informer les membres du conseil. Les membres consultent le calendrier des différentes rencontres prévues à l'école pour convenir des prochaines dates du CE.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-592

Il est résolu à l'unanimité de tenir les prochaines rencontres du conseil d'établissement aux dates suivantes :

- Jeudi 23 novembre 2017;
- Jeudi 1^{er} mars 2018;
- Jeudi 19 avril 2018;
- Jeudi 31 mai 2018;
- Mercredi 20 juin 2018.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

M. François Blay-Martel mentionne que ce document nous donne les balises, les encadrements légaux. Pour atteindre le quorum, ça prend 5 parents. M. Bérubé demande si, dans le cas où un parent prévoit ne pas être présent à une rencontre du CE, qui doit-il prévenir? La réponse est : la directrice.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-593

Il est proposé par M. Marc Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter le document relatif aux règles de régie interne du conseil d'établissement 2017-2018.

9. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le président remet aux membres, pour signature, le document portant sur la déclaration des conflits d'intérêts.

10. RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Le président fait un retour sur le rapport annuel de gestion (RAG) suite à l'Assemblée générale annuelle (AGA). Concernant le point du RAG sur le Plan de lutte contre l'intimidation, il faut choisir entre les deux énoncés qui étaient inscrits. Le second énoncé est choisi unanimement.

Aussi, à la page 1, section « Programmes et projets offerts », des éléments comme « rock band » et « cours de musique » seront à enlever ou à revoir. Les corrections seront apportées et une nouvelle version sera mise en ligne sur le site Internet de l'école. Le modèle du RAG va être à revoir au cours de l'année.

11. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU C.E.

Lors de l'AGA, plusieurs parents ont souligné la pertinence de la présence de la Maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste sur le C.E. Plusieurs autres noms d'organismes pouvant représenter la communauté au C.E. ont été évoqués :

- Le comité populaire Saint-Jean-Baptiste;
- Le CPE Turlututu;
- Le centre de famille.

Le président propose que l'on approche le Comité populaire pour obtenir sa présence sur le CE étant donné que cela fait partie de leur mission et que le comité a grandement aidé dans l'organisation de la loterie de fin d'année.

12. OPP : PRÉSENCE D'UN MEMBRE PARENT DU C.E.

La directrice explique aux membres que l'OPP va se réunir le 12 octobre. La directrice est allée voir ce qui se passe dans les autres écoles. Idéalement, il faudrait qu'un membre-parent soit présent aux réunions de l'OPP, ce qui représente 5 à 6 rencontres par année. Le président sera à la première rencontre et pourrait assister aux autres rencontres. M. Marc Bérubé signifie aussi son intérêt. Cela permettra de faire le lien entre le CE et l'OPP.

13. PRIORITÉS DU C.E. POUR 2017-2018

M. François Blay-Martel désire qu'on établisse les priorités du CE pour l'année scolaire en cours. Ces priorités seront présentées à l'OPP et sont les suivantes :

- Parc école;
- Les communications avec les parents;
- Projet éducatif (automne 2018) : la réflexion peut débuter.

M. Jean Thivierge se demande si une réflexion ne devrait pas être engagée sur les mercredis PM et si on ne devrait pas en faire une priorité. Il faudrait mesurer si les mercredis PM intéressent toujours les parents dans la formule proposée ou devrait prendre une autre forme. Cela a un impact sur les enseignants, sur les parents et les coûts. M. Christian Cloutier renchérit sur le côté important de l'évaluation.

14. SORTIES ÉDUCATIVES ET SORTIES À PIED DANS LE QUARTIER

- Mme Gélinau mentionne que les sorties dans le quartier sont approuvées d'emblée. Toutefois, les sorties éducatives doivent être approuvées par le conseil d'établissement. Cela inclut les secteurs « éducation physique », pour lequel les coûts sont assumés par l'école, et « service de garde »
- Le montant maximal pour les sorties éducatives a été fixé à 50\$ et celui pour le matériel scolaire à 80\$.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-594

Il est proposé par Michaël Barbieux et résolu à l'unanimité d'adopter les sorties éducatives proposées pour l'année scolaire 2017-2018.

15. SERVICE DE GARDE (mercredi p.m.)

- M. Thivierge rappelle que le nombre d'enfants fréquentant l'école cette année est plus élevé. Ce sont 285 enfants qui fréquentent le service de garde le midi et 226 enfants réguliers. Douze groupes ont été formés pour le midi, dont un à la Maison des jeunes (3^{ème} cycle). Mme Lyne Ringuet officie comme soutien.
- M. Thivierge ajoute que, comme l'an dernier, le service de garde compose bien avec les enseignants qui prêtent leurs locaux pour le dîner et diverses activités.
- Il y a 276 enfants inscrits aux mercredis p.m. (comparativement à 257 l'an dernier). M. Thivierge mentionne ses coups de cœur de cette année : l'activité vélo qui est suivie par

15 enfants; l'activité « Les chefs » qui permet aux enfants de rencontrer de vrais chefs-cuisiniers et de suivre leurs recettes et l'activité piscine pour laquelle 36 élèves sont inscrits en plus de 46 maternelles dont 37 suivent les cours CNQ.

- Le directeur de la Maison des jeunes complète certains points. Il vient, entre autre, aider pour accompagner le groupe d'élèves à la MDJ. Pour les mercredis PM, il y a une activité « multi-sports » avec un ajout de théorie. Une présence est aussi assurée sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste à 15h40 pour veiller au civisme.

16. RÈGLES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA VIOLENCE

Mme Gélinau informe les membres du C.E. des règles de conduite, réécrites il y a deux ans et les valeurs de l'école. Nous en sommes à les actualiser.

Des corrections sont apportées aux documents présentés pour la séance :

- Règles de conduite de l'école et du service de garde de l'école Saint-Jean-Baptiste : page 2 dans la colonne « manquements majeurs » du dernier tableau, à l'avant dernier point, il faut retirer le mot « objet » qui est présent deux fois;

Dans la période du 19 avril au 31 mai, le sujet devra être abordé de nouveau afin d'apporter les modifications à temps pour les impressions d'agendas.

17. COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a pas eu de rencontre encore, la première rencontre étant prévue le 10 octobre. Les membres du comité pourront faire un retour sur la première rencontre lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

18. MOT DE LA DIRECTRICE

Circulation dans l'école vs sécurité

- La directrice désire faire un rappel concernant le fait que les parents doivent attendre les enfants dans la cour d'école à 15h45. C'est une question de responsabiliser les parents et les enfants. Une réflexion à ce sujet va être amorcée avec l'équipe école.

Activités école

- Vie étudiante : campagne électorale de la 3^{ème} à la 6^{ème} année pour élire un représentant de classe;
- Peinture à l'école : une artiste est venue peindre avec les élèves de l'école;
- « Parking day » : cette activité consiste à prendre un espace de stationnement dans la rue et l'aménager en faisant preuve d'originalité lors de la journée de la Terre. Les élèves de 6^{ème} année et du service de garde ont participé.

Parc-école

L'organisme Nature Québec a approché l'école après en avoir ciblé plusieurs pour des projets de verdissement. La directrice a rencontré l'organisme et a présenté les plans que nous avons déjà effectués. Le projet proposé est d'une valeur d'environ 4000 \$. Une rencontre est prévue le 17 octobre. Le régisseur des ressources matérielles de la commission scolaire a lui aussi été rencontré. La sécurité de la cour d'école est mise en avant, notamment en ce qui concerne la chaîne de trottoir et le petit parc. Jean Thivierge fait profiter les membres du CE de l'historique concernant les travaux de la cour d'école.

Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

La directrice indique qu'il y a obligation de dispenser les contenus en orientation scolaire au 3^{ème} cycle. Plus d'information viendront par la suite.

Fonds à destination spéciale

Mme Gélinau informe les membres du CE qu'il n'y a pas de fonds à destination spéciale qui a été ouvert pour recueillir l'argent destiné à l'aménagement de la cour d'école. L'argent amassé les deux dernières années aurait été mis dans les surplus de l'école. Il faut donc ouvrir un fonds à destination spéciale.

RÉSOLUTION #2017-10-CE-596

- ▶ **ATTENDU QUE** conformément à la l'article 94 de Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- ▶ **ATTENDU** les caractéristiques du fonds à destination spéciale;
- ▶ **ATTENDU** le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation;
- ▶ **ATTENDU** les pouvoirs du conseil d'établissement;
- ▶ **IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Bérubé**, membre du conseil d'établissement, d'autoriser la direction de l'école Saint-Jean-Baptiste à faire ouvrir un fonds à destination spéciale

permettant de déposer toute somme d'argent reçu pour le projet de parc-école.

Nous autorisons également la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts en relation avec cette résolution.

19. AUTRES SUJETS

- Sollicitation : Mme Gélinau indique que Leucan a approché l'école pour déposer des tirelires. Le CE doit se prononcer sur la sollicitation et comme pour les autres années, il est refusé de distribuer, au sein de l'établissement, des tirelires de sollicitation.
- Photocopies : Mme Gélinau demande aux membres du CE si des photocopies des documents doivent être préparées pour chaque rencontre. Les membres conviennent que non, sauf pour les documents déposés séance tenante.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2017-10-CE-597

Il est proposé par M. Jean Thivierge et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h50.

Michaël Barbieux
Secrétaire

Catherine Gélinau
Directrice